

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 septembre 2023
Délibération n°2023/065

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LÉGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mme Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Étaient absents : M. Damien BLANC, Mme Elodie POZIN-ROUX (pouvoir à M. Pascal PESSOZ)

Convocation du : 30 août 2023 - Affichage du : 31 août 2023

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 9/ Conseillers représentés : 1

M. Michel LÉGER a été élu secrétaire de séance.

OBJET : DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire indique qu'une erreur matérielle a été constatée dans la délibération n° 2020/023 du 27 mai 2020 relative aux délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire.

En effet, l'article 7° est écrit comme suit :

7° De créer, modifier ou supprimer les règles comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

Alors que cet article concerne la création des régies de recettes ou d'avances.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la modification apportée à la délibération n° 2020/023 du 27 mai 2020.

DECIDE, pour la durée du présent mandat, de donner au Maire délégation afin :

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le 11 SEP. 2023*

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Roland DRAVET



SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

11 SEP. 2023

RECEPISSE